

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

Convocations adressées le 13 décembre 2017

ORDRE DU JOUR

- *Accessibilité 2018*
- *Clôture du budget assainissement*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-sept et le mercredi vingt décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : M. Vincent AHÜ, Mme Aline GALLY, Adjoint ;
Mmes Bernadette BARBIER, Isabelle DOMINJON Monique OTTELET ;
Mr Eric MANACH

Absents excusés : Mrs Pascal FEVRE, Bernard DEVELEY

Absents : -

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



ACCESSIBILITE 2018

Visa Préfecture le :

Le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux prévus pour le programme d'accessibilité 2018 :

1- **Les sanitaires** : de l'école, de la salle des loisirs et du stade :

- o *Ecole : 6 122.20 € HT*
- o *Stade : 5 738.42 € HT + réalisation d'une rampe d'accès au sanitaire*
- o *Salle des Loisirs : 2 756.38 € HT*

2- **Places de stationnement PMR** : Stade, cimetière et salle des loisirs

- o *Stade : 1 631.32 € HT*
- o *Cimetière : 1 631.32 € HT*
- o *Salle des loisirs : 1 732.29 € HT*

Le Conseil Municipal accepte le programme d'accessibilité 2018.

CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Visa Préfecture le :

Le résultat de clôture du budget assainissement en date du 31 mai 2017 est de 9 209.99 €. Le Conseil décide d'ajouter au budget principal en fonctionnement la somme de 9 209.99 € au compte 002 (recettes) et d'ajouter la même somme au compte 61523 (dépenses). Le Conseil Municipal adopte la décision modificative.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Visa Préfecture le :

*** Réfection salle du Conseil** : *Le Conseil Municipal accepte le devis de Mickaël BROUSSEAU pour un montant de 5 831.87 € HT avec l'option revêtement sol.*

*** Paratonnerres Ecole et Eglise** : *Le Conseil Municipal accepte les devis de BCM Foudre pour le contrôle des paratonnerres de l'école pour un montant de 247.- € HT et de l'église pour un montant de 247.- € HT.*

Visa Préfecture le

*** Communauté de Commune** : *Le Conseil Municipal accepte le montant définitif de la compensation financière d'un montant de 4 610.08 € par mois soit 55 321 attribuée pour l'année 2018.*

Visa Préfecture le

** **Mutuelles de territoire** : Le Maire informe le Conseil Municipal des mutuelles de territoire. Le Conseil Municipal accepte de proposer à la population une mutuelle communale.

** **Cimetière** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la date du 8 janvier pour dresser le procès verbal pour le constat d'abandon des concessions du cimetière.

La séance a été levée à 22h07.

Varenes, le 22 décembre 2017

Le Maire,

Maurice MOCQUOT